



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Une copie de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 20 juin 2016 à 18 h 30 a été signifiée tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes au maire et à chaque membre du conseil municipal le 17 juin 2016.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 20 juin 2016, à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

| | |
|----------------------------|---|
| Mme et MM. les conseillers | Etienne Beaumont Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette |
|----------------------------|---|

EST ABSENT :

| | |
|------------------|----------------|
| M. le conseiller | Bernard Ayotte |
|------------------|----------------|

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, M. Daniel Boucher, surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation au sous-sol de l'hôtel de ville
2. Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation de deux portes d'acier à l'hôtel de ville

16-06-185 OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

Attendu l'autorisation donnée au directeur du surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, afin qu'il puisse procéder par invitation pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation au sous-sol de l'hôtel de ville, et ce, aux termes de la résolution 16-04-088;

Attendu les invitations expédiées aux quatre fournisseurs suivants :

- ↪ MB Ventilation inc.
- ↪ PG Ventilation inc.
- ↪ Entreprises VCB inc.
- ↪ Réfrigération Fabien Trudel inc.

Attendu que seules Les entreprises VCB inc. ont déposé une soumission et que celle-ci a été ouverte publiquement le vendredi 17 juin 2016;

Attendu que la soumission reçue est beaucoup plus élevée que l'estimation des coûts de la Ville;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la soumission déposée par Les entreprises VCB inc. pour le contrat mentionné précédemment soit rejetée, et que le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets soit autorisé à recommencer le processus d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-06-186

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX PORTES D'ACIER À L'HÔTEL DE VILLE

Attendu qu'il y a lieu de remplacer les deux portes doubles en bois de l'hôtel de ville vu leur vétusté;

Attendu la soumission déposée à cet effet par Vitrierie Grand Portneuf inc. le 4 juin 2016;

Attendu les recommandations du surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture et l'installation de deux portes doubles en acier soit octroyé à Vitrierie Grand Portneuf inc., et ce, pour un montant de 13 333 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 45.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire